



Date de convocation  
17 mars 2022

Conseillers en exercice 19

## Conseil Municipal du 24 mars 2022

### Compte rendu

Maire : M. Patrick GUEN  
Secrétaire de séance : M. Éric MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 24 mars 2022 à 20h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

**Étaient présents** : M Patrick GUEN, M Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Gwénola MEVEL, Mme Alicia CAROFF, M. Régis MIOSSEC, M. Frédéric RICHARD, Mme Claudie DEMANGE, M Éric MIOSSEC, M Gilles CRIBIER, Sophie HALLEGOT M. Yann BELLEC (arrivé à la délibération n°2).

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : MM. Vincent BOUTOILLER, Joël CHOQUER et Mmes Angélique QUERE, Sonia SENANT et Emmanuelle BERTEVAS qui avaient respectivement donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC, Sébastien DELANOE, Patrick GUEN, Virginie SOCHARD et Claudie DEMANGE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2022

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Compte rendu du 3 février transmis à l'ensemble du conseil municipal par courriel le 7 février 2022.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité.

#### 2. Rapport annuel sur les indemnités des élus

(Rapporteur : Mme QUIEC/information)

Indemnités perçues en 2021 – montants nets

Maire	GUEN Patrick	16 552.44 €
Premier adjoint	DELANOE Sébastien	7266.96 €
Deuxième adjoint	QUIEC Marie-Hélène	7266.96 €
Troisième adjoint	ARRIAGA Bruno	7266.96 €
Quatrième adjoint	SOCHARD Virginie	7266.96 €
Conseillère déléguée	SENANT Sonia	3633.48 €
Conseiller	CHOQUER Joël	363.35 €
Conseillère	MEVEL Gwénola	363.35 €

Conseil municipal - Séance du 24 mars 2022

Conseillère	BERTEVAS Emmanuelle	363.35 €
Conseillère	QUERE Angélique	363.35 €
Conseiller	RICHARD Frédéric	363.35 €
Conseiller	MIOSSEC Régis	363.35 €
Conseillère	CAROFF Alicia	363.35 €
Conseillère	DEMANGE Claudie	147.34 €
Conseiller	BOUTOUILLER Vincent	363.35 €
Conseiller	MIOSSEC Éric	363.35 €
Conseiller	CRIBIER Gilles	363.35 €
Conseiller	HALLEGOT Sophie	363.35 €
Conseiller	GILLET Tiphaine	363.35 €

### **3. Rapport de la CLETC : attribution de compensation finale année 2021**

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Pour la commune de Plougoulm, l'attribution de compensation finale au 31 décembre 2021 s'élève à -71 294,40 € au lieu de -72 507,00 €

Attribution de compensation initiale : - 13 895,00 €

ADS : - 9 812,40 €

ACM : - 47 587,00 €

Soit – 71 294,40 € d'attribution de compensation pour 2021 au lieu de 72 507,00 € soit une différence en faveur de la commune de 1212,60 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide la régularisation de l'attribution de compensation à l'exception de MM. E. MIOSSEC, CRIBIER qui s'abstiennent. M. Éric MIOSSEC fait part de son incompréhension concernant l'attribution initiale de - 13 895, 00 € en défaveur de la commune et demande que ce calcul, établi de longue date et qui ne se justifie plus, soit revu par Haut Léon Communauté.

### **4. Rapport de la CLETC : attribution de compensation prévisionnelle 2022**

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Pour la commune de Plougoulm, l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2022 s'élève à -70 081,80 € et tient compte des 1212,60 € de reliquat en faveur de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide le montant prévisionnel de l'attribution de compensation à l'exception de MM. E. MIOSSEC, CRIBIER et BELLEC qui s'abstiennent.

### **5. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022**

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

A partir de 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Conseil municipal - Séance du 24 mars 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit :

TAXES MÉNAGES		2021	Maintien en
<b>Taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2022</b>		<b>35,30 %</b>	<b>35,30 %</b>
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>		<b>44,12 %</b>	<b>44,12 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Maintien le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 35,30 %

- Maintien le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 44,12 %

#### **6. Budget primitif 2022**

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif 2022 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 428 976.00 € et en investissement à 1 175 576.00 €. Le budget de fonctionnement intègre, en prévision, l'augmentation du coût de l'énergie ainsi que des dépenses plus importantes pour le nettoyage des locaux en raison de la pandémie. La subvention de la commune au CCAS est également augmentée afin de répondre aux éventuels besoins liés à la guerre en Ukraine. Les dépenses liées à l'entretien des bâtiments sont également plus conséquentes, diverses réparations sont nécessaires (toiture église, porte à Goariven...).

En investissement, 31 000 € seront consacrés à l'école publique, des études sont prévues pour l'aménagement de la RD 10 et le zonage des eaux pluviales.

Principaux projets : la médiathèque, le terrain multisports, la toiture de la salle omnisports, voirie.

Le budget primitif est annexé à la présente délibération.

Les conseillers approuvent le budget primitif de la commune à l'exception de Mme Sophie HALLEGOT qui vote contre en raison notamment de l'absence de commission travaux/voirie et d'un manque de visibilité sur le coût de fonctionnement de la médiathèque. MM. E. MIOSSEC, CRIBIER et BELLEC s'abstiennent.

#### **7. Camping du Bois de la Palud : budget primitif 2022**

(Rapporteur : Mme QUIEC /délibération)

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif du camping du Bois de la Palud pour 2022 qui s'équilibre en fonctionnement à 28 450,00 €.

Le budget primitif est annexé à la présente délibération.

Les conseillers approuvent le budget primitif du camping à l'unanimité.

#### **8. Tarifs municipaux**

(Rapporteur : Mme QUIEC/délibération)

Conseil municipal - Séance du 24 mars 2022

Mme QUIEC présente les tarifs révisés.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, l'assemblée valide les tarifs municipaux tels que proposés.

**9. Attribution des subventions aux associations**

(Rapporteur : M. DELANOE/délibération)

Le tableau d'attribution des subventions aux associations est présenté à l'assemblée. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée valide les propositions d'attribution présentées à l'exception de Mmes SOCHARD et SENANT qui s'abstiennent.

## Associations de la commune

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	Demandes 2022	Propositions commission 2022	Vote du conseil municipal
Les p'tits moussaillons - MAM	2 475.00 €	500.00 €	500.00 €
Kurun Basket Plougoulmois	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
Tennis de Table	1 100.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
Club de pétanque loisirs Plougoulm	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Club des Retraités, Génération en mouvement	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Société de Chasse - Saint Hubert	300.00 €	300.00 €	300.00 €
F.N.A.C.A.	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Les Cadets de Plougoulm	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
Karaté Do Shotokan	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Comité Loisirs Échanges	7 500.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
FEUX ARTIFICE A LA CHARGE MAIRIE 2500 Euro		0.00 €	
Rederien Plougoulm	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Vita'Gym	400.00 €	400.00 €	400.00 €
Comité de Jumelage Plougoulm - Abondance		0.00 €	0.00 €
APE École Charles PERRAULT	2 000.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
APEL École Sainte Thérèse	?	1 000.00 €	1 000.00 €
OGEC Ecole Sainte-Thérèse	1 500.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
	<b>20 825.00 €</b>	<b>14 350.00 €</b>	<b>14 350.00 €</b>

## Associations extérieures

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	demandes 2022	propositions commission 2022	Vote du conseil municipal
AC Léonarde	500.00 €	300.00 €	300.00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Saint Pol de Léon			0.00 €
Amicale'ment Vôtre - Association du Personnel Communal	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Handisport Club Léonard - Saint Pol de Léon	?		0.00 €
REDADEG	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Festival de littérature de Moguériec		250.00 €	250.00 €
	<b>850.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>900.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 675.00 €</b>	<b>15 250.00 €</b>	<b>15 250.00 €</b>

## 10. Remplacement de Mme Gillet au sein des commissions

(Rapporteur : M. le Maire/délibération)

Faisant suite à l'installation de M. Yann BELLEC comme conseiller municipal en remplacement de Mme GILLET, il est proposé d'intégrer M. BELLEC au sein des commissions Finances-RH et jeunesse.

TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES			
Commission	Vice-présidence	Membres titulaires	Suppléants
Finances /RH	Marie-Hélène Quiec Ou Bruno ARRIAGA	Virginie Sochard Sébastien Delanoë Bruno Arriaga Régis Miossec Gwénola Mével Yann Bellec Eric Miossec	
Jeunesse, ACM, écoles, animations	Virginie Sochard	Angélique Quéré Alicia Caroff Bruno Arriaga Gwénola Mével Emmanuelle Bertevas Yann Bellec Eric Miossec	
Travaux, Voirie	Bruno Arriaga Travaux <u>ou</u> Sébastien Delanoë Voirie	Marie-Hélène Quiec S. Delanoë <u>ou</u> B. Arriaga <i>selon le thème</i> Vincent Boutouiller Gwénola Mével Frédéric Richard Joël Choquer Sophie Hallégot Gilles Cribier	
Culture, environnement	Marie-Hélène Quiec	Claudie Demange Angélique Quéré Alicia Caroff Régis Miossec Joël Choquer Sophie Hallégot Gilles Cribier	
Associations, tourisme, communication	Sébastien Delanoë	Sonia Senant Alicia Caroff Régis Miossec Joël Choquer Emmanuelle Bertevas Claudie Demange Gilles Cribier Eric Miossec	
Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) >40 000€ HT	Patrick Guen Président	Marie-Hélène Quiec Bruno Arriaga Sébastien Delanoë Eric Miossec	Suppléants : Virginie Sochard Joël Choquer Sophie Hallégot

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h30.

Le Maire,  
Patrick GUEN



### LISTE DES DELIBERATIONS

- D. n°2022.03.01 Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2021
- D.n°2022.03.02 Rapport de la CLETC : attribution de compensation finale année 2021
- D.n°2022.03.03 Rapport de la CLETC : attribution de compensation prévisionnelle 2022
- D.n°2022.03.04 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022
- D. n°2022.03.05 Budget primitif 2022
- D. n°2022.03.06 Camping du Bois de la Palud : budget primitif 2022
- D. n°2022.03.07 Tarifs municipaux
- D. n°2022.03.08 Attribution des subventions aux associations
- D. n°2022.03.09 Remplacement de Mme Gillet au sein des commissions

Rapport annuel sur les indemnités des élus

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRESENTS**

Patrick GUEN,	
Sébastien DELANOË,	
Marie-Hélène QUIEC,	
Bruno ARRIAGA,	
Virginie SOCHARD,	
Sonia SENANT, (pouvoir à V. Sochard)	
Joël CHOQUER, (pouvoir à S. Delanoë)	
Gwénola MEVEL,	
Frédéric RICHARD,	
Emmanuelle BERTEVAS, (pouvoir à C. Demange)	
Régis MIOSSEC,	
Angélique QUERE, (pouvoir à P. Guen)	
Vincent BOUTOILLER, (pouvoir à R. Miossec)	
Alicia CAROFF,	
Claudie DEMANGE	
Éric MIOSSEC,	
Gilles CRIBIER,	
Sophie HALLEGOT,	
Yann BELLEC	